



Comment signer électroniquement un document sur le site de l'INPI ?

Vous venez de compléter des éléments de modification de votre GF (gérance, bénéficiaires effectifs, etc.) sur le site de l'INPI et celui-ci vous demande à la fin de signer le document électroniquement.

Le niveau de signature électronique sur le Guichet unique varie selon la formalité effectuée comme indiqué par la réglementation européenne (Article R.123-5 du Code de commerce et le règlement (UE) no 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur).



Pour les formalités de modification, les plus courantes dans les GF, vous devrez utiliser la **signature qualifiée**, qui est une signature sécurisée avec certificat électronique qualifié.

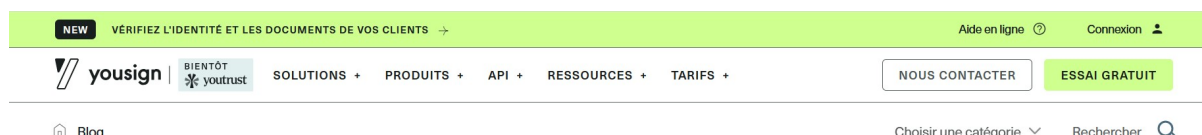
Pour signer le document sur le site de l'INPI, vous devez :

- Vous munir d'une signature électronique « qualifiée » délivrée par l'organisme de certification de son choix* ;
- Télécharger sur le Guichet unique la synthèse PDF non modifiable de la formalité concernée ;
- Signer électroniquement ce document (la signature électronique garantissant son identité) à l'aide du logiciel de son choix ; téléverser sur le Guichet unique le document signé.

*Pour avoir cette signature électronique, les recherches proposent les sites suivants qui délivrent des *signatures qualifiées* gratuitement :

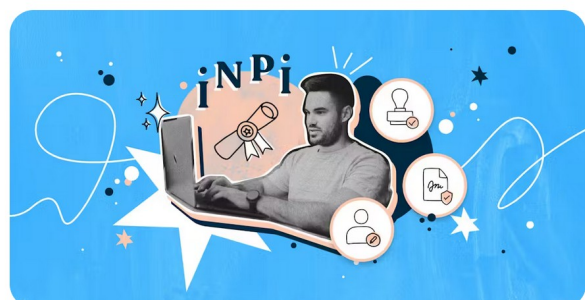
[Yousign](#), propose 2 signatures gratuites par mois, parfait pour les petits besoins des GF ;
[DocuSign](#), même si l'offre gratuite se limite à 30 jours d'essais gratuits ;
[SignPDF](#) pour une solution simple, gratuite mais non sécurisée ;
[Goodflag](#) utilisé deux fois, cela semble correct et gratuit !

Je vous propose d'abord d'utiliser « **Yousign** » (sauf si vous avez l'habitude d'un autre logiciel) dont voici la page d'accueil directement en lien avec le site INPI :

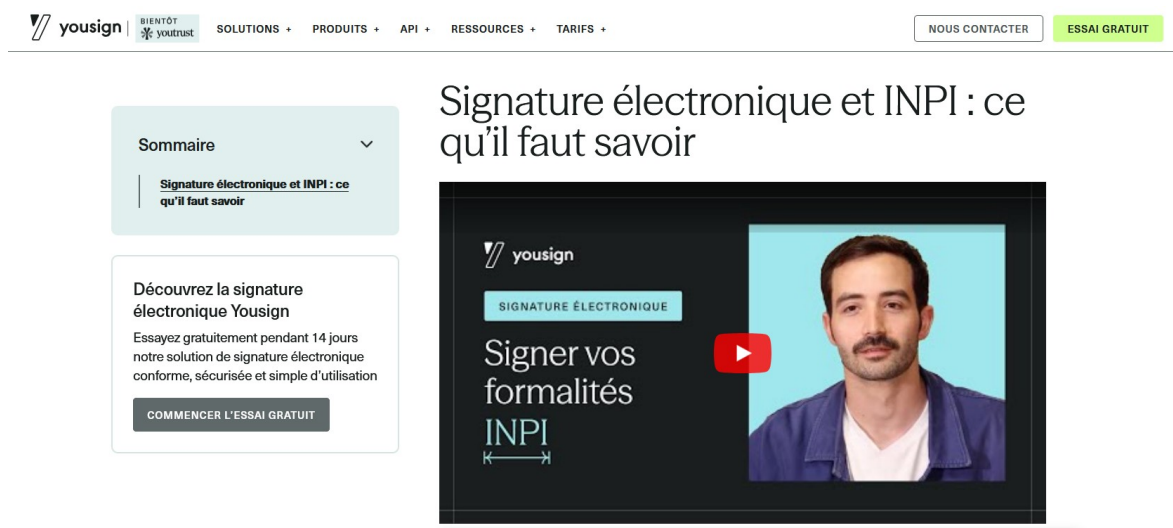


Signature électronique ⌚ 6 min 📅 14 novembre 2025

Comment utiliser la signature électronique pour vos démarches sur l'INPI en 2025



En vous déplaçant vers le bas sur la page d'accueil vous allez arriver sur l'écran ci-dessous :



Vous pouvez continuer à lire les textes explicatifs sous cet écran et regarder la [vidéo explicative](#) qui montre la signature électronique pour signer les formalités INPI.

Première fois avec Yousign ?

Commencez votre essai gratuit de 14 jours

 CONTINUER AVEC GOOGLE

ou inscrivez-vous avec

E-mail

Mot de passe

CRÉER UN COMPTE

Vous avez déjà un compte ? [Connectez-vous](#)

Ensuite cliquez sur « essayez maintenant » ou « commencez l'essai gratuit ».
Vous arriverez sur l'écran ci-contre, à gauche.

Vous pouvez alors vous connecter sur Yousign soit en créant un compte d'utilisateur en précisant votre adresse mail (*L'idéal c'est d'avoir une adresse mail pour le groupement forestier. Je vous conseille Gmail qui permet d'être reconnu par la suite par Google*), soit en utilisant vos identifiants Google (*Si vous en avez déjà*).

Ensuite suivez le tutoriel ou les explications pour signer électroniquement votre document pdf préalablement téléchargé.

Pour **Goodflag**, vous devez créer un compte avec nom, prénom, adresse mail et mot de passe.

Je l'ai déjà utilisé et apprécié sa simplicité.

